

Le 3 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue devant public, le lundi 3 avril 2023, de 20 h à 21 h 25 en la salle de l'édifice municipal, au 5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de Mme Nicole Généreux, mairesse.

Mme Manon Bélanger, conseillère
Mme Joceline D'Amour, conseillère
M. Charles Garon, conseiller
M. Frédéric Landry, conseiller
M. André Asselin, conseiller
M. Rogé Francoeur, conseiller (absent)

formant quorum

Assiste également à la séance, Mme Suzanne Dubé Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion

Le quorum étant respecté, Mme la mairesse déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Dubé fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest
7. Rapport d'organismes
8. Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2
9. Comité consultatif en urbanisme
 - 9.1 Demande de projet particulier
 - 9.2 Nomination au Comité d'analyse dans le cadre du PSMMPI Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
10. Règlement roulottes, mises à jour des droits acquis
11. Adoption du règlement no. 368 relatif à la démolition d'immeubles
12. Pavage sur le chemin de la Grève Ouest résultat des soumissions et octrois du contrat
13. Offre de service de Bouchard Service-conseil pour la surveillance partielle des travaux de pavage sur le chemin de la Grève ouest
14. Travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville- résultat des soumissions et octrois du contrat
15. Offre de service de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance des travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville
16. Demande de caractérisation environnementale pour les travaux de 3 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville
17. Résolution pour un emprunt temporaire de 643 876 \$ pour les travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville
18. Résolution d'appui pour une demande d'aide financière au FRR pour le Camp de jour
19. Correspondance
20. Autres sujets
21. Période de questions
22. Clôture et levée de la séance

- 057-2023
- Il est proposé par Mme Joceline D'Amour
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023**
- 058-2023
- Il est proposé par M. Frédéric Landry
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023**
- Mme Nicole Généreux, mairesse, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.
- 5. Approbation et autorisation des comptes à payer**
- 059-2023
- Il est proposé par Mme Joceline D'Amour
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 140 213,97 \$ et autorise la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.
- 6. Rapport Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest**
- M. Frédéric Landry, conseiller, mentionne le recrutement, de 3 nouveaux pompiers se sont joints à la caserne de Mont-Carmel. Le préventionniste finalise la liste des risques et un envoi postal sera envoyé aux citoyens pour des auto-inspections de leur résidence. Une rencontre de travail aura lieu le 7 avril à Saint-Pacôme avec les membres du conseil d'administration, la direction et les pompiers.
- 7. Rapport d'organismes**
- Mme Nicole Généreux mentionne la bonne réception des organismes au projet du cœur du village pour un réseau internet lié à celui de la municipalité et l'aménagement du cœur du village, déposé à la MRC. Seul les Services à la famille (Garderie des petits bourdons) préfèrent garder leur service Vidéotron.
- Mme Joceline D'Amour, conseillère, mentionne que M. Jérémie Lévesque, a été plusieurs fois avec elle dans les soirées des jeunes le vendredi. Il a mentionné son intérêt pour animer le local des jeunes.
- M. Charles Garon, conseiller, nous informe que le Comité de développement a prévu une augmentation de 100 \$ par semaine pour la location du chalet (presbytère) pour la saison 2023 et une autre augmentation de 100 \$ pour la saison 2024.
- 8. Résolution attestant la véracité des frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 52 025 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

060-2023
Pour ces motifs, sur une proposition de M. André Asselin
Appuyé par Mme Manon Bélanger

Il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

9. Comité consultatif en urbanisme

9.1 Demande de projet particulier

M. Denis Kronstrom demande de projet particulier pour la construction d'un cabanon en cour avant de 12' X 12' plutôt que latérale ou arrière puisque la falaise ne permet pas facilement l'implantation d'un bâtiment secondaire.

ATTENDU QUE la demande de projet particulier est pour autoriser un cabanon en cour avant plutôt qu'en cour latérale ou arrière.

ATTENDU QUE le cabanon(12x12) sera construit à 18M de la ligne latérale et 15M de la ligne avant.

ATTENDU QU' une demande de projet particulier peut être autorisée selon les particularités du terrain, soit la pente de la falaise,

EN CONSÉQUENCE,
061-2023

Sur les recommandations du CCU,

Il est proposé par M. Charles Garon

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil accepte le projet particulier consistant à installer un bâtiment secondaire, en façade, et selon les plans déposés vu les contraintes du terrain au 107 rue Bérubé.

9.2 Nomination au comité d'analyse dans le cadre du PSMMPI (programme de soutien au milieu municipal en patrimoine Immobilier)

ATTENDU QUE chaque municipalité participant au programme d'aide doit déléguer un membre du CCU (Comité consultatif en urbanisme) pour participer au comité d'analyse des projets (réf : MRC-254-2022);

EN CONSÉQUENCE,
062-2023

Il est proposé par : Mme Manon Bélanger
et résolu unanimement.

De désigner Mme Nicole Généreux représentante pour la municipalité sur ce comité.

10. Règlement roulottes, mises à jour des droits acquis

Dans le courant de l'automne 2022 et l'hiver 2023, le service d'inspection a réalisé une analyse sur les droits acquis et a identifié plusieurs contraventions au règlement numéro 249 sur les roulottes. Le conseil a analysé ce rapport et a convenu que le règlement reste pertinent.

La liste de propriétaires ayant des droits acquis ont été mise à jour et les propriétaires seront avisés; plusieurs propriétaires, contrevenants au règlement, recevront au cours des prochaines semaines des avis afin de s'y conformer, dès le début de la saison 2023 ou exceptionnellement en 2024.

11. Adoption du règlement numéro 368 relatif à la démolition d'immeubles

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles sur son territoire selon la section V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QUE pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation (article 125) a eu lieu le 28 mars 2023 et six citoyens ont assistés. Aucune modification du projet de règlement n'a été demandée.

EN CONSÉQUENCE,

063-2023 il est proposé par M. Frédéric Landry appuyé par Mme Joceline D'Amour

que soit adopté le règlement numéro 368, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi.

ATTENDU QUE le présent règlement entre en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

12. Pavage sur le chemin de la Grève Ouest – résultat des soumissions et octrois du contrat

ATTENDU qu'un appel d'offres a été lancé sur le site SEAO pour les travaux de pavage sur le chemin de la Grève Ouest;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 février 2023 et que le résultat des soumissions reçues sont comme suit ;

Construction et Pavage Portneuf inc. incluses	296 083,72 \$ taxes
---	---------------------

Les Entreprises JR Morin inc. incluses	331 139,50 \$ taxes
--	---------------------

Construction BML, division de Sintra inc. incluses.	255 640,01 \$ taxes
---	---------------------

EN CONSÉQUENCE, 064-2023

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu à l'unanimité de membres présents d'accepter la soumission et d'octroyer le contrat de pavage sur le Chemin de la Grève Ouest à Construction BML, division de Sintra inc. pour un montant de 255 640,01 \$ taxes incluses.

Cette dépense est admissible à la TECQ 2019-2023.

13. Offre de service de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance partielle des travaux de pavage sur le Chemin de la Grève Ouest

ATTENDU QUE

la firme Bouchard Service-Conseil a fait une offre à la municipalité en date du 16 février 2023 pour une surveillance partielle des travaux de pavage sur le Chemin de la Grève Ouest, offre numéro 1438 pour un montant de 5 219,87 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

065-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter l'offre de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance partielle des travaux de pavage sur le Chemin de la Grève ouest pour un montant de 5219,87 \$ taxes incluses

Cette dépense est admissible à la TECQ 2019-2023.

14. Travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville

ATTENDU

qu'un appel d'offres a été lancé sur le site SEAO pour la réalisation des travaux ci-haut mentionné;

ATTENDU

que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 mars 2023;

ATTENDU

que 7 soumissions ont été déposées dont 1 s'est avérée non-conforme;

ATTENDU

que les 6 soumissions conformes sont comme suit :

9091-9598 Québec inc. Transport Pierre Dionne	580 279,97 \$ taxes incl.
Les Entreprises JR Morin inc,	582 796,78 \$ taxes incl.
Michel Gamache et Frères inc.	599 019,75 \$ taxes incl.
Transport en Vrac St-Denis	606 316,98 \$ taxes incl.
Excavations Bourgoin et Dickner	675 743,72 \$ taxes incl.
Les Entreprises Gilbert Cloutier	712 386,71 \$ taxes incl.

EN CONSÉQUENCE,

066-2023

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission et d'octroyer le contrat à 9091-9598 Québec inc. Transport Pierre Dionne au montant de 580 279,97 \$ taxes incluses.

15. Offre de service de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance des travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville

ATTENDU QUE

la firme Bouchard Service-Conseil a fait une offre à la municipalité en date du 15 mars 2023 pour une surveillance des travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville, offre numéro 1458 pour un montant de 31 428,42 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

067-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter l'offre de Bouchard Service-Conseil pour la surveillance des travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville pour un montant de 31 428,42 \$ taxes incluses.

16. Demande de caractérisation environnementale pour les travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville

ATTENDU

qu'une offre de services pour des travaux de caractérisation environnementale de sols naturels de 6 ponceaux été faite auprès de la firme LER inc.;

ATTENDU

que cette nouvelle norme en lien avec le REAFIE (Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement);

ATTENDU

que la soumission de la firme LER inc. a été remise pour un montant total de 5 815,21 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,
068-2023

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de LER inc. de caractérisation environnementale des sols naturels de 6 ponceaux pour un montant de 5815,21 \$ taxes incluses ;

D'autoriser Mme Suzanne Dubé à signer tout document lié à l'entente contractuelle avec LER inc.

17. Résolution pour un emprunt temporaire de 643 876 \$ pour les travaux de 3 transitions et remplacement de 3 ponceaux sur le rang de la Haute-Ville

ATTENDU

que la municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 367 décrétant une dépense de 643 876 \$ et un emprunt de 643 876 \$ pour des travaux de 3 transitions et 3 remplacements de ponceaux sur le rang de la Haute-Ville;

ATTENDU

que ledit règlement numéro 367 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 février 2023;

ATTENDU

que la municipalité souhaite prendre entente avec la *Caisse Desjardins Centre-Est-Du-Kamouraska* afin d'obtenir une marge de crédit temporaire;

ATTENDU

que la *Caisse Desjardins Centre-Est-Du-Kamouraska* offre un taux préférentiel à 6.70% actuellement + un écart de taux de 0.35%;

EN CONSÉQUENCE,
069-2023

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de Caisse Desjardins Centre-Est-Du-Kamouraska sous forme de marge de crédit temporaire pour un montant de 643 876 \$ au taux préférentiel plus un écart de taux de 0.35%;

mandate Madame Nicole Généreux, mairesse ainsi que Madame Suzanne Dubé , Directrice générale et greffière-trésorière adjointe pour la signature de l'entente et tout document pertinent.

18. Résolution d'appui pour une demande d'aide financière au FRR (Fonds régions ruralité), volet 4- coopération intermunicipale entre les municipalités de Rivière-Ouelle,

Saint-Pacôme et Saint-Denis-De La Bouteillerie (Camp de jour)

ATTENDU

que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU

que les municipalités de Rivière-Ouelle, Saint-Pacôme et Saint-Denis-De La Bouteillerie désirent présenter une demande de mise en commun d'un camp de jour dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
070-2023

il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Appuyé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à participer au projet de mise en commun d'un Camp de Jour et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Municipalité de Rivière-Ouelle organisme responsable du projet.

19. Correspondance

MRC de Kamouraska

Réception d'une résolution à l'effet que la MRC de Kamouraska déclare sa compétence en matière de production d'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable.

L'URLS – Unité régionale en Loisir et Sport Bas-St-Laurent

Renouvellement d'adhésion 2023-2024 au coût de 100 \$.

071-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à l'URLS pour 100 \$.

Groupe d'entraide en allaitement maternel du Kamouraska

Les P'tits Gobe-Lait
Demande d'aide financière

072-2023

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une aide financière de 50 \$.

Action chômage Kamouraska

Lettre de remerciements pour l'adhésion 2023.

20. Autres sujets

Cartes Visa Affaire Desjardins

ATTENDU

que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme Mme Anne Desjardins, née le 26 juillet 1962, détentrice d'une CARTE DE CRÉDIT VISA « AFFAIRES » au montant de 5 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise Mme Anne Desjardins signataire de la Corporation à effectuer les démarches nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

EN CONSÉQUENCE
073-2023

Proposé par Mme Joceline D'Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme Mme Suzanne Dubé, née le 3 avril 1963, détentrice d'une CARTE DE CRÉDIT VISA « AFFAIRES » au montant de 5 000 \$

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie autorise Mme Suzanne Dubé signataire de la Municipalité à effectuer les démarches nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

EN CONSÉQUENCE
074-2023

Proposé par Mme Manon Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents.

Demande de contribution financière à l'EDC (Entente de développement culturel) – volet loisir culturel municipal

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (ED) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

EN CONSÉQUENCE,
075-2023

Il est proposé par M. Frédéric Landry
Appuyé par Mme Manon Bélanger

Et résolu unanimement

QUE la municipalité demande un montant de 1 500 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2023 au paiement des dépenses engendrées par les activités de loisir culturel suivantes : accueil des nouveaux arrivants, fête de la Saint-Jean, animation culturelle à la chapelle de la Grève.

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20% du montant demandé dans ces activités, soit 300 dollars;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité.

Association sportive de Saint-Denis

Demande de soutien financier pour la tenue de l'activité de la Fête nationale du Québec.

Comité de la Chapelle (Comité de développement de Saint-Denis)

Demande de soutien financier pour la programmation des animations culturelles estivales à la Chapelle de la Grève.

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC) un montant est disponible pour chacune de ces demandes.

Il est proposé par Mme Joceline D'Amour

Et résolu unanimement d'appui financièrement :

L'Association sportive de Saint-Denis pour un montant de 500 \$;

Le Comité de la Chapelle (Comité de développement de Saint-Denis) pour un montant de 500 \$.

Accès au réseau Internet - OBNL

Soumission 6Tem TI

ATTENDU

que la Municipalité a déposé un projet de demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) à la MRC de Kamouraska;

ATTENDU

que le projet vise en outre l'installation d'équipement qui permettra à 5 organismes d'avoir un meilleur accès au réseau internet;

ATTENDU

que la Municipalité a reçu la soumission no. SL019169 de 6Temti en date du 27 février 2023 pour un montant de 5 483,35 \$ plus taxes;

ATTENDU

qu'un montant de 452,75 \$ sera retiré de cette soumission puisqu'un organisme ne souhaite pas s'intégrer à cette entente, ci qui porte la soumission à 5 030,60\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, 076-2023

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu unanimement d'accepter la soumission # SL019169 de 6Tem TI pour un montant de 5 030,60 \$ avant taxes.

Soumission Volt-Ampère

ATTENDU

que dans le cadre du projet d'installation d'équipement afin de permettre un meilleur accès au réseau Internet à 4 organismes situés au cœur du Village;

ATTENDU

que la Municipalité a déposé un projet de demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) à la MRC de Kamouraska;

ATTENDU

que l'utilisation d'une nacelle sera nécessaire afin de procéder à l'installation des équipements tels que filage et installation des antennes;

ATTENDU

que l'entreprise Volt-Ampère Entrepreneur Électricien a soumis une offre de service en date du 9 mars 2023 et que celle-ci s'élève à 2 710 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, 077-2023

Il est proposé par M. André Asselin

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Volt-Ampère Entrepreneur Électricien au montant de 2 710 \$ avant taxes.

Lettres de remerciements

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu unanimement de faire parvenir une lettre de remerciements, pour les travaux de remplacement de la Directrice générale suite à un congé de maladie :

Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Monsieur Alain Desjardins

21. Période de questions

Une question est posée au sujet des coûts reliés au projet des traitements des eaux usées. Combien de personnes seront branchées au réseau et quel sera l'impact pour les comptes de taxes. Un suivi sera fait lors de la prochaine séance du conseil.

Un citoyen se questionne au sujet de la circulation des agriculteurs dans le village lors des travaux des eaux usées. Est-ce qu'il est prévu de faire des chemins d'accès afin de permettre aux agriculteurs et aux citoyens de pouvoir circuler.

M. Frédéric Landry mentionne qu'il y aura une consultation publique avec la présentation des plans et les citoyens seront entendus afin de trouver des solutions pour la circulation dans le village.

Un citoyen demande s'il va avoir un accès public d'internet dans le village (portail ou seulement avec un mot de passe). Des vérifications devront être faites auprès de 6Tem TI afin d'assurer ce projet.

22. Clôture et levée de la séance

078-2023

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Frédéric Landry

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 25.

Signature du procès-verbal

Mme Nicole Généreux,
Mairesse

Suzanne Dubé,
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauce

LISTE DES COMPTES À PAYER

9204-5798 QUÉBEC INC.	112,11 \$
6TEM TI	190,89 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
AG-360 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	5 295,85 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (congrès annuel)	650,76 \$
BASE 132	564,53 \$
BUOPRO CITATION	261,00 \$
NADINE CARON (remb. frais de déplacement)	151,32 \$
CNESST (frais de gestion)	65,08 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	285,58 \$
ENTRETIEN VB	482,90 \$
FERME PIERRE GARON	5 317,59 \$
FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ	20,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LA TERRITOIRE	10,00 \$
FQM ASSURANCES	20 749,24 \$
FQM SERVICES	995,97 \$
GROUPE CCL	663,41 \$
LE PLACOTEUX	111,30 \$
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (partage de ressource)	982,41 \$
ORKIN CANADA	137,97 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	92,56 \$
PUROLATOR	35,62 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	6 195,56 \$
SEAO CONSTRUCTO. CA	40,27 \$
TABAGIE ACC. LUNIK INC.	20,67 \$
ISA-ROSE TARDIF (frais de poste journal mars 2023)	70,20 \$
TERMINIX CANADA	120,76 \$
TÉTRA TECH QI INC.	10 924,98 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	56 231,61 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	19 635,72 \$
WOLTERS KLUWER	1 191,75 \$
	SOUS-TOTAL 132 182,49 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MARS 2023

SALAIRES (MARS 2023)	5 169,85 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MARS 2023)	1 576,90 \$
DESJARDINS ASSURANCE	971,69 \$
VIDÉOTRON	149,56 \$
HYDRO-QUÉBEC	
FRAIS BANCAIRE	163,48 \$
	SOUS-TOTAL 8 031,48 \$
	GRAND-TOTAL <u>140 213,97 \$</u>

Je, soussignée, Suzanne Dubé, directrice générale et greffière-trésorière adjointe certifiée par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2023 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 3 AVRIL 2023

Annexe

Résolution

059-2023

Par: Suzanne Dubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière adjointe